



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 133<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 – 21.10.2015

Conseil directeur  
Point 10

CL/197/10e)-R.1  
6 octobre 2015

## Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

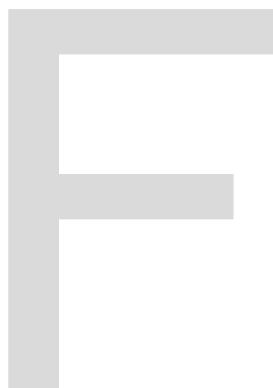
### e) Séminaire parlementaire régional sur le thème *Promouvoir la nutrition infantile dans la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA)* Windhoek (Namibie), 28-29 septembre 2015

Les parlements peuvent apporter une contribution vitale aux efforts consentis pour remédier à la malnutrition et ouvrir la voie à une amélioration de la nutrition. Ils sont en mesure d'adopter des lois et des règlements, d'infléchir les plans nationaux de développement, de déterminer la structure du budget national et les montants alloués, de superviser et contrôler la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement à l'égard des enfants et de demander des comptes à l'Exécutif. Les parlementaires eux-mêmes peuvent tirer parti de leur position publique et de l'influence qu'ils exercent sur l'opinion pour la sensibiliser aux difficultés posées par la nutrition et expliquer à leurs administrés comment faire des choix de vie sains.

La réunion de Windhoek a offert aux parlementaires de la région de la CDAA l'occasion de dresser un bilan de la malnutrition dans leur pays, d'apprendre quelles étaient l'expérience de leurs collègues et les bonnes pratiques en matière de promotion de la nutrition, de faire connaître les leurs, ainsi que de réfléchir aux possibilités d'élaborer des stratégies parlementaires permettant de développer et de renforcer les programmes et les politiques en matière de nutrition.

Les participants se sont félicités de la récente adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui leur a servi de cadre de référence. Ils ont formulé, à l'intention des parlements et des parlementaires, les recommandations phare suivantes :

- analyser le cadre législatif et politique dans la perspective de la nutrition; poursuivre la mise en œuvre efficace des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé en matière de normes nutritionnelles;
- veiller à allouer des crédits budgétaires suffisants à la mise en œuvre des programmes et des politiques;
- continuer à sensibiliser la population aux effets dévastateurs de la malnutrition et à la nécessité de promouvoir une alimentation saine;
- offrir des réponses plus ciblées aux problèmes de nutrition en coordonnant davantage la coopération avec d'autres partenaires, notamment les organisations internationales spécialisées, la société civile et les ONG.





Inter-Parliamentary Union  
For democracy. For development.



## Promouvoir la nutrition infantile dans la Communauté de développement d'Afrique australe (CDA)

Séminaire parlementaire régional organisé par l'Assemblée nationale de la République de Namibie  
en collaboration avec  
l'Union interparlementaire (UIP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

**28-29 septembre 2015, Windhoek**

### DOCUMENT FINAL

Rapporteuse : Mme Bernadette Maria JAGGER,  
Membre de l'Assemblée nationale de la République de Namibie

Nous, parlementaires de 9 pays de la CDA, réunis lors d'un séminaire régional à Windhoek, avons débattu du rôle que peuvent jouer les parlements dans l'amélioration de la nutrition et pour garantir à tous les enfants le droit de survivre et de se développer grâce à la protection, à la promotion et au soutien d'une nutrition optimale depuis le moment de leur conception jusqu'à l'âge de 24 mois (les "1 000 premiers jours").

Notre réunion a eu lieu dans le sillage immédiat du sommet de haut niveau des Nations Unies, au cours duquel a été adopté le Programme de développement durable pour 2030 et nous nous sommes engagés à contribuer à la réalisation de ses objectifs. Le premier et le troisième objectifs de ce programme font explicitement référence à la promotion de la nutrition infantile ("éliminer la pauvreté" et "bonne santé et (...) bien-être").

Notre discussion a porté sur quatre grands thèmes : 1) l'importance de la sécurité nutritionnelle pour le développement; 2) le niveau obstiné élevé des taux de sous-alimentation (retards de croissance, dénutrition et carences en micronutriments), les exemples de réduction de ces taux et le nouveau défi que constitue le surpoids; 3) l'abaissement des obstacles structurels et environnementaux à la nutrition; et 4) le rôle du parlement dans l'instauration de l'élan et de l'action politiques requis.

Notre discussion a débuté par la reconnaissance de l'importance fondamentale de la sécurité nutritionnelle pour le développement économique, la croissance saine et la survie des enfants, ainsi que dans l'optique de mettre un terme aux cycles de pauvreté intergénérationnels dans lesquels continuent à être enfermés tant de personnes, de familles, de communautés et de pays d'Afrique australe. Nous estimons indispensable d'agir de façon urgente.

Les causes de la sous-alimentation sont l'absence d'accès à une alimentation suffisamment nourrissante, la médiocrité des soins et des habitudes alimentaires, ainsi que le manque d'accès aux services sanitaires et d'assainissement, tout particulièrement pendant les 1 000 premiers jours de vie.

La sous-alimentation entraîne des retards de croissance et entrave le développement cognitif, amoindrissant la formation du capital humain et compromettant le développement économique. Elle a des conséquences graves sur les individus et les nations. Elle fait courir aux enfants des risques nettement accrus de maladie et de décès et réduit de 20 à 25 % leurs perspectives de rémunération à l'âge adulte. Le coût pour les nations est de 2 à 3 % du PIB.

Dans les pays en développement, plus de 160 millions d'enfants souffrent de retard de croissance. Dans certains pays, plus de la moitié des enfants sont touchés. Il est effrayant de constater qu'en Afrique orientale et australe, 39 % des enfants subissent un tel retard. Ces dernières années, des progrès ont été enregistrés dans la région de la CDA, mais la grande majorité des pays de la région ne réussira pas à atteindre les objectifs de réduction du taux de retards de croissance établis par l'Organisation mondiale de la santé.

Des progrès sont pourtant possibles. Les retards de croissance, pour une large part irréversibles, peuvent être prévenus. Cette prévention doit avoir lieu pendant les 1 000 premiers jours de vie. Les faits et les solutions sont clairs.

Il nous apparaît également clairement que :

- les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant constituent une période d'une importance fondamentale, au cours de laquelle il convient de protéger, promouvoir et soutenir une amélioration des habitudes alimentaires et nutritionnelles, notamment l'allaitement (qui doit commencer tôt, être exclusif pendant 6 mois et se poursuivre jusqu'à 24 mois au moins en parallèle d'une alimentation saine et appropriée);
- investir dans la nutrition constitue l'une des interventions les plus rentables financièrement en matière de développement (seize dollars pour chaque dollar investi) mais, à notre grand désarroi, nous constatons qu'en moyenne, une toute petite fraction seulement des budgets nationaux est consacrée à la nutrition;
- l'amélioration de la transparence et de la performance exige la collecte de données contrôlées par le gouvernement; les parlementaires peuvent plaider en faveur d'une telle collecte;
- l'autonomisation des femmes permise par l'accès à l'information et le recours à des services extérieurs au domicile est essentielle pour améliorer la situation alimentaire. Il est aussi essentiel que les hommes s'engagent à tous les niveaux pour améliorer la nutrition infantile;
- la croissance économique soutenue ne va pas systématiquement de pair avec une réduction aussi rapide de la sous-alimentation. L'amélioration de la nutrition exige la mise en œuvre d'interventions dans ce domaine. Une bonne nutrition est un facteur de croissance économique. La sous-alimentation, par contre, perpétue la pauvreté;
- pour réussir à faire efficacement progresser la question de la nutrition, il convient d'adopter une perspective plurisectorielle coordonnée englobant des domaines tels que la santé, l'eau, l'assainissement, l'agriculture, les finances et le commerce. La recherche a prouvé que les programmes de protection sociale passant par des transferts monétaires font diminuer les retards de croissance. L'amélioration des systèmes d'assainissement a le même effet;
- les politiques en matière de nutrition ne peuvent progresser et permettre d'obtenir des résultats que lorsque l'engagement et la volonté politiques sont suffisamment forts. Il est essentiel d'éliminer les obstacles institutionnels, législatifs, budgétaires, politiques, environnementaux et administratifs, ainsi que d'appuyer l'instauration de solides mécanismes de reddition de comptes contribuant à l'obtention de résultats significatifs et rationnels financièrement;
- les changements peuvent être relativement rapides. La recherche nous a appris que les taux de retards de croissance peuvent chuter rapidement et que le nombre de femmes allaitant leur enfant peut augmenter rapidement, y compris au cours d'un seul et même mandat électoral.

### **Le rôle du parlement dans l'amélioration de la nutrition**

Nous avons abordé les divers leviers à la disposition du parlement pour améliorer la nutrition, notamment l'adoption de la législation pertinente, le soutien à l'élaboration ou au contrôle de la mise en œuvre des plans nationaux, le dialogue avec les électeurs à l'échelon communautaire, le partenariat avec des acteurs et des organisations de la société civile dans le but de demander des comptes au gouvernement et le contrôle visant à garantir la mise en œuvre effective des lois et politiques. Du point de vue de la législation en faveur de la nutrition, nous avons souligné l'importance de la mise en œuvre et du contrôle de la mise en œuvre d'une réglementation nationale assurant efficacement l'application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé, ainsi que de l'adoption d'une législation sur la maternité s'inspirant de la Convention sur la protection de la maternité adoptée en 2000 par l'OIT.

### **Initiatives prioritaires pour les parlements et les parlementaires**

Les débats ont permis de formuler les recommandations qui suivent, auxquelles nous nous engageons à donner la priorité en matière de suivi :

1. **Législation et politiques** : Nous nous engageons à analyser notre cadre législatif et stratégique actuel dans une perspective intégrant la dimension de la nutrition, afin de veiller à ce que cette dernière s'inscrive dans un cadre législatif global. Il convient d'accorder une priorité plus particulière aux points suivants :
  - a) amélioration de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et de toutes les résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé, grâce à l'adoption de lois d'application simple;
  - b) adoption et mise en œuvre d'une législation sur la protection de la maternité inspirée de la Convention et de la Recommandation sur la protection de la maternité adoptées en 2000 par l'OIT, dans le but d'offrir un soutien adapté à toutes les catégories de travailleuses sur leur lieu de travail, notamment dans le secteur informel, et de s'aligner sur les pratiques de nutrition recommandées pour les nourrissons et les jeunes enfants;
  - c) lutte contre le fléau de la suralimentation ou du surpoids en adoptant une réglementation exigeant l'étiquetage nutritionnel, l'enrichissement des aliments, l'octroi de subventions aux produits alimentaires bénéfiques à la santé et l'adoption de mesures décourageant la consommation d'aliments nuisant à la santé et interdisant la commercialisation induite d'aliments et de boissons délétères;
  - d) supervision de l'adoption de politiques relatives au VIH et à l'alimentation des nourrissons conformes aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.
2. **Crédits et dépenses budgétaires** : Nous avons conscience de l'importance fondamentale des crédits budgétaires pour le contrôle de la législation et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à améliorer la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Il est tout aussi essentiel de veiller à ce qu'une part suffisante du budget soit affectée aux ministères chargés de la réalisation de tels programmes, ainsi que de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de la législation en faveur de la nutrition. Nous devons également superviser les dépenses et veiller à la bonne utilisation de l'argent public.
3. **Contrôle** : Nous considérons comme essentiel de mettre à profit notre droit de regard et notre pouvoir de contrôle pour exiger du gouvernement qu'il rende compte de la mise en œuvre des lois et des politiques existantes. Nous continuerons à charger les commissions et forums existants de demander des comptes à nos gouvernements et de s'assurer du respect et de la mise en œuvre du budget et des politiques approuvés ou créerons les sous-commissions requises.
4. **Représentation et sensibilisation** : Nous nous engageons à défendre la cause de la nutrition, des enfants et des familles, tout particulièrement les plus vulnérables d'entre eux. Nous mettrons à profit notre position pour inciter à l'action et cibler (en présentant les données et les informations actuellement disponibles) les taux de malnutrition scandaleusement élevés qui continuent à sévir dans un si grand nombre des nations de la CDAA.
5. **Elaboration de mécanismes parlementaires en faveur de la nutrition** : Nous avons conscience que nos parlements doivent faire davantage pour apporter une réponse plus satisfaisante aux besoins nutritionnels des enfants, plus particulièrement les plus vulnérables d'entre eux. Nous nous engageons à trouver des solutions pour renforcer notre capacité à régler les problèmes liés à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dans le cadre de notre travail quotidien, notamment en développant les contacts avec les organisations de jeunes.

- 6. Coordination et coopération :** Nous nous engageons à veiller à coordonner nos activités et à œuvrer en partenariat avec d'autres acteurs, notamment la société civile, les donateurs, les institutions de développement et les organisations internationales telles que l'UNICEF, l'UIP, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial. Nous étudierons des cadres de coordination susceptibles d'harmoniser efficacement les activités du gouvernement, des instances de contrôle, du parlement et de la société civile. Nous soulignons l'importance de la coordination des activités menées par les parlementaires de toutes les sensibilités politiques et les commissions et forums auxquels nous appartenons. Nous nous engageons en outre à élargir la coordination régionale et à poursuivre les échanges et la coopération parlementaires dans le but de mettre en commun les bonnes pratiques et de nous en inspirer pour faire avancer plus rapidement la cause de la nutrition.

Nous prenons l'engagement de diffuser ces recommandations dans nos parlements nationaux et circonscriptions respectifs et ferons appel à l'UNICEF, à l'UIP, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au Programme alimentaire mondial et aux organisations de la société civile concernées pour atteindre, voire dépasser, les objectifs mondiaux en matière de nutrition.